

D2024-143

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar \leq 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	STARSHIPPER
Raison sociale de l'entreprise	S.A.S.
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence communautaire n° 2019/84/0002426 en pièce jointe.
Département d'établissement de l'entreprise	ARDECHE (07)

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	<p>Modification de D2016-134</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés
<p>Origine² de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>Annecy – Gare routière 3, place de la Gare 74000 Annecy 45.901676, 6.120051</p>
<p>Destination³ de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>Chamonix-sud 234, avenue de Courmayeur 74400 Chamonix 45.917058, 6.867294</p>

¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° Annexe 2 Nom(s) du(des) fichiers : Annexe 2_Annecy Chamonix_plan de transport
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	01 heure 35 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° Annexe 1 Nom(s) du(des) fichiers : Annexe 1_Annecy Chamonix_Volume et frequence Services quotidiens 51 places pour chaque horaire

Annexe 1 _Annecy Chamonix_Volume et frequence

Nom	Code	Jours de fonctionnement	Quotidien	Quotidien
Annecy	ANN	arr.	10:15	15:35
		dep.	10:30	15:50
Chamonix	CMX	arr.	12:05	17:25
		dep.		
<i>Nombre de places max disponible à la vente</i>			51 places	51 places

Nom	Code	Jours de fonctionnement	Quotidien	Quotidien
Chamonix	CMX	arr.		
		dep.	07:15	14:45
Annecy	ANN	arr.	08:50	16:20
		dep.	09:05	16:35
<i>Nombre de places max disponible à la vente</i>			51 places	51 places

1 h 29 min (91,6 km)



via A40

1 h 15 min sans circulation

▲ Itinéraire avec péages.

Gare routière

Av. de Courmayeur, 74400 Chamonix-Mont-Blanc

> Prendre E25/N205

2 min (1,8 km)

> Suivre E25/N205 et A40 en direction de Av. du Mont Blanc/D1203 à Saint-Pierre-en-Faucigny. Prendre la sortie 16 et quitter A40

36 min (53,6 km)

> Continuer en direction de Argonay

30 min (29,8 km)

> Continuer sur D1203 en direction de Ancey. Prendre la sortie en direction de A41/Pringy/ZI Pringy-Argonay et quitter D1203

1 min (1,2 km)

> Continuer sur D2203. Prendre D1201 et Av. de Brogny en direction de Rue de la Gare

11 min (5,3 km)

Gare Routière

Pl. de la Gare, 74000 Ancey

